



**RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU SERVICE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MÉDOC ATLANTIQUE**

secretariateco@ccmedocatlantique.fr

05 57 70 11 97

**MEDOC
ATLANTIQUE**
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !



**VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE
ET VOUS AVEZ UN PROJET
D'INVESTISSEMENT ?**

**>> BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE À L'INVESTISSEMENT
PRODUCTIF**

DÉCOUVREZ

L'ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MÉDOC

qui accompagne les **commerçants**, **artisans**
et **activités de services** du Médoc
dans leur développement et
leur projet
d'investissement

AVEC LE SOUTIEN DE :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

POURQUOI UNE « ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ » ?

Face aux enjeux de développement économique, les **4 Communautés de communes du Médoc** ont souhaité mettre en place un **dispositif commun** pour aider les entreprises du territoire avec le soutien financier de la **Région Nouvelle Aquitaine** et l'Etat.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE SOUTIEN DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN COFINANÇANT DEUX AIDES SPÉCIFIQUES :

1

Une aide au **bilan stratégique** : prestation de conseil qui valide votre projet de développement (75% pris en charge par la communauté de communes et la Région).



2

Une **aide directe** à hauteur de **30%** du montant hors taxe de vos investissements* et plafonnée à **10 000 €**.



* Aide accordée pour un montant minimal d'investissement de 5.000 € HT.



Le bilan stratégique est un préalable indispensable pour obtenir une aide directe.

C
R
I
T
È
R
E
S

VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE EST LIÉE À L'UN DES SECTEURS SUIVANTS :



Activité " lieu de vie" *



Construction & habitat



Nautisme

OU

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRANSMISSION D'ENTREPRISE (QUEL QUE SOIT VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ)

* alimentaire, restauration, supérettes, esthétique, services de réparation, ...

ET

VOUS RÉPONDEZ À CES 4 CRITÈRES :



< 10 salariés



Activité non saisonnière



CA < 1 M€



1 an de vie

J'EFFECTUE MES DÉMARCHES

EN LIGNE UNIQUEMENT

auprès de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

- 1 Consultation du règlement d'intervention sur www.ccmecatlantique.fr
- 2 Demande de contact **par mail** auprès du service développement économique.
- 3 Vérification des **critères d'éligibilité**.
- 4 Démarrage de mon **bilan stratégique**.